



PARCOURS PATRIMONIAL

# Les Pierres Racontent

## LES REMPARTS ET LE PORTAIL DE GANGES

Les remparts, conservés dans les deux tiers de leur longueur, sont bien visibles tout le long de cette rue qui vous conduit jusqu'au départ du parcours, devant la Tour de l'Horloge.

La muraille, dont les créneaux ont disparu, longeait le valat de la Combe, appelé plus tard torrent de Toulouze.

Le chemin de ronde, établi sur le faîte du mur, en arrière du parapet, a également disparu. On en devine l'emplacement sur le haut du mur, avec des ouvertures de tir bouchées lors de sa réutilisation en mur de maisons.

L'une des trois portes d'accès à la ville, appelée portail Neuf et, plus tard, portail de Ganges, ① était située à l'entrée de la rue de l'Église. Implantée au 15<sup>e</sup> siècle lors de l'extension de l'enceinte vers le sud, elle a été démolie avec le pont qui la précédait afin d'adoucir la montée de la côte pour la circulation des charrettes (les matériaux ont servi à pavier le lit du torrent de Toulouze).



### Chemin de ronde, qu'es acò ?

Le chemin de ronde est un passage sur le haut des remparts destiné à la circulation des sentinelles et défenseurs sur tout le périmètre de la fortification.

Un dispositif semblable existait au pied du rempart pour se déplacer rapidement d'un point à un autre et monter sur le chemin de ronde par des escaliers ou des échelles. Il faisait l'objet d'une obligation de laisser libre le passage et est encore visible dans certaines maisons sous la forme d'un passage voûté en rez-de-chaussée.

## UN ACCÈS «PRIVÉ» AU CLAUSTRE

Un passage, ouvert sous la maison du prieuré, permettait aux prêtres d'entrer et de sortir de l'enceinte claustrale en toute discrétion.

*«Le couloir large de deux mètres cinquante centimètres sur une longueur de sept mètres avec une voûte en berceau était fermé aux deux extrémités par une porte qu'on renforçait à l'aide d'une barre. » (Abbé Emile Bougette)*



Pour ceux qui souhaitent en savoir davantage, flashez le QR code.

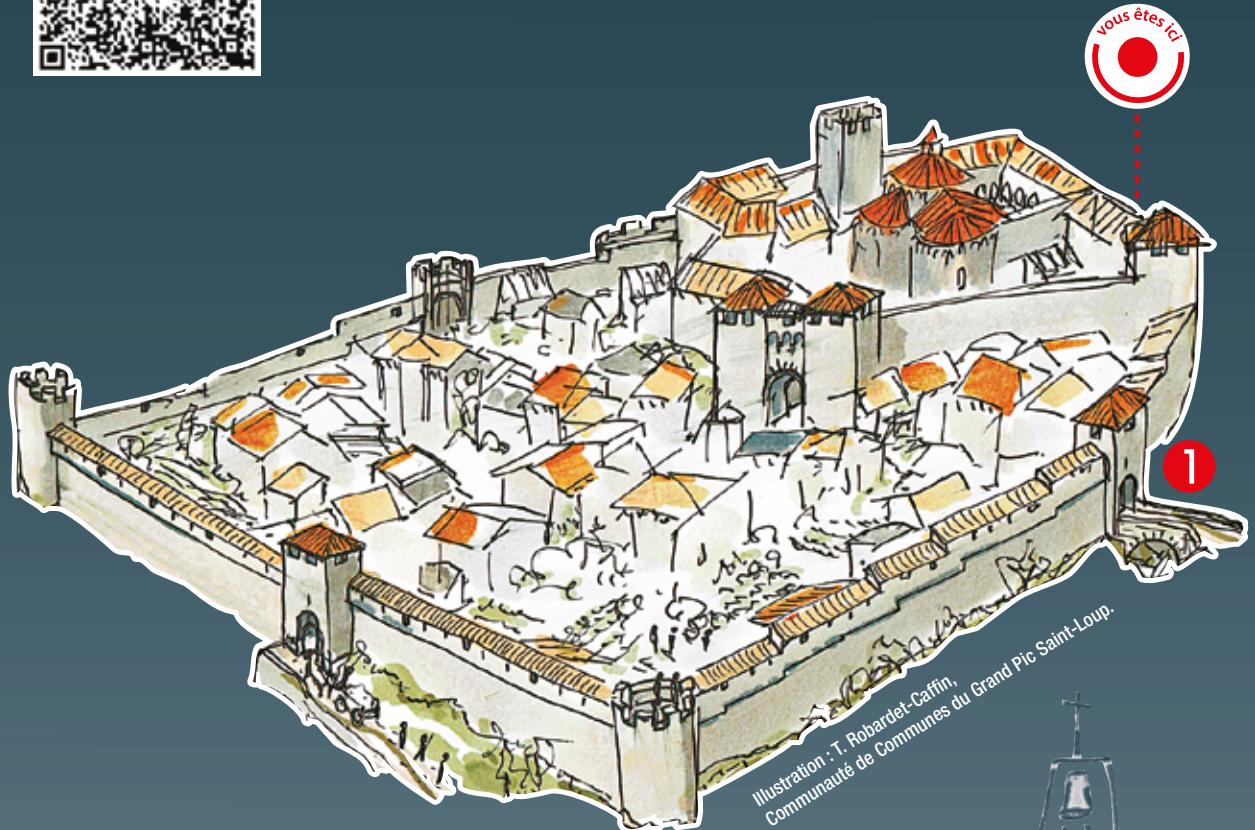


ILLUSTRATION : T. Robardet-Catin,  
Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup.

